

12 Faits divers & Justice

Lutte contre les stupéfiants à Port-Gentil

Un sac de chanvre indien saisi à l'ancien port



Les deux suspects.



Le stock de cannabis saisi par la DGR.



Le sac qui contenait la marchandise illicite.

CNE
Port-Gentil/Gabon

ARTHUR Ashe Mouloungui, Gabonais de 38 ans résidant à Port-Gentil, et Charpy Dielthrich Immongault Koula, Gabonais de 27 ans résidant à Libreville, méditent actuellement sur leur sort à la prison centrale de la capitale économique où ils se retrouvent en détention préventive.

Selon la Direction générale des recherches (DGR) de la gendarmerie nationale, en charge de l'enquête, les deux individus ont été interpellés le vendredi 29 juin.

Ce jour-là, aux alentours de 8 heures, Charpy Dielthrich Immongault Koula,

en provenance de Libreville, est arrêté, à sa descente du bateau, à l'ancien port, par les agents de la DGR, préalablement briefés par leurs indics de ce que le suspect est en possession d'un sac contenant une marchandise douteuse. En fouillant ledit bagage, les agents y trouvent effectivement 40 bottes de chanvre indien.

Conduit au poste pour nécessité d'enquête, le suspect expliquera aux enquêteurs qu'au départ de Libreville, un inconnu lui a confié, « sans la moindre explication, un sac », en lui demandant de le remettre à son grand frère Arthur Ashe Mouloungui à Port-Gentil.

MANDAT DE DÉPÔT. Interpellé quelques heures plus tard, Arthur Ashe

Mouloungui a catégoriquement, non seulement réfuté la version des faits de son petit frère, mais aussi nié être le destinataire du sac aux 40 bottes de chanvre indien.

Les Officiers de police judi-

ciaire (OPJ) ont cependant découvert que l'intéressé a déjà été, courant 2016, condamné pour consommation de stupéfiants, plus précisément de chanvre indien. Dès lors, Arthur Ashe Mouloungui avait du mal à

convaincre de son innocence.

Une fois l'enquête préliminaire bouclée, les deux frères ont été présentés, le lundi 2 juillet dernier, devant le parquet du tribunal de première instance de

Port-Gentil. Après audition, le juge d'instruction les a inculpés pour détention, consommation et commercialisation de stupéfiants, puis les a placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt du Château.

Vol avec effraction à la Maison de l'avocat
Une sono emportée



La Maison de l'avocat victime d'un vol pour le moins étrange.

AEE
Libreville/Gabon

LA Maison de l'avocat, sise derrière le tribunal de première instance de Libreville, a été victime d'un vol avec effraction dans la nuit de dimanche 1er juin dernier. Le butin emporté par le ou les auteurs de ce cambriolage semble toutefois relativement modique, puisqu'il ne s'agit que d'une... sono.

Les cambrioleurs sont entrés par la porte du bâtonnier, en la fracassant. Et aussi curieuse que cela puisse paraître, ils n'ont emporté aucun document. D'où l'étonnement du côté du Barreau.

"Lundi matin lorsque je suis arrivée à mon lieu de travail, j'ai constaté que la porte du bureau du bâtonnier était forcée et entrouverte. En pro-

cedant à un état des lieux, j'ai constaté que rien n'a été touché. Tout était rangé comme je l'avais laissé la veille. Jusque-là, tous les documents me semblent être à leur place", relate la secrétaire du bâtonnier.

Elle explique ensuite que c'est en parcourant le reste des pièces du bâtiment qu'elle va découvrir que le restaurant et l'auditorium ont également été visités par les intrus. "Au restaurant, ils n'ont rien pris également, mais c'est à l'auditorium que je me suis rapidement rendue compte qu'ils ont emporté avec eux les instruments de la sonorisation. En dehors de ça, rien d'autre n'est porté disparu pour le moment", affirme la dame. Et de révéler que deux cabinets d'huissier de justice ont été saisis de cet incident pour faire le constat et en dresser un procès-verbal.

LE MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DES MINES organise LA JOURNÉE NATIONALE DE L'OR 1ère EDITION

Faire de la filière Or, la nouvelle pépite de l'Economie Gabonaise.

> Le 6 juillet 2018 <
dès 7h30

Hôtel BOULEVARD
Acaé

INFOLINE : 07 92 63 76

Inscriptions à l'accueil du Ministère en charge des Mines, sis à l'immeuble du 2 Décembre, ou sur le site web : www.mines.gouv.ga

> Etablissement **GRATUIT** de Cartes d'Exploitant Artisanal, sur présentation < du dossier complet des pièces à fournir.